

1. INTRODUCTION

La presse ayant critiqué ces derniers temps le retrait temporaire du personnel de notre Ambassade à Saigon, il est utile de rendre compte de la situation qui a entraîné cette décision. L'opinion canadienne doit être informé qu'au moment où il a été décidé de retirer le personnel de notre Ambassade, le 24 avril, la situation s'était sérieusement détériorée au Sud Viet-Nam. L'Ambassade ne pouvait plus fonctionner efficacement. De fait, notre Ambassade, comme celles de la plupart des pays accrédités à Saigon, était incapable de poursuivre la plupart de ses activités normales: par exemple, on avait dû suspendre le programme de l'ACDI. Notre Chargé d'Affaires et son personnel étaient disposés à rester, mais le Gouvernement canadien a jugé que rien ne justifiait plus leur présence là-bas.

2. LES TÂCHES DE LA MISSION

La mission devait accomplir trois tâches principales pendant ces derniers jours marqués par la tragédie et la confusion. Tout d'abord, elle devait assurer l'évacuation des Canadiens et des personnes à leur charge, s'ils désiraient partir; deuxièmement, elle devait protéger les Canadiens qui restaient au Viet-Nam; troisièmement, elle devait faciliter le départ des citoyens vietnamiens ayant des attaches canadiennes. Dans le premier cas, l'Ambassade du Canada a pu effectivement évacuer du Viet-Nam tous les Canadiens et les Vietnamiens à leur charge qui désiraient partir ou qu'on a pu persuader de partir. Ceux qui ont choisi de rester l'ont fait pour des raisons personnelles que nous devons respecter; néanmoins, ils ont été avertis à plusieurs reprises que la mission allait fermer et on leur a donné l'occasion de partir sur l'un ou l'autre des cinq vols organisés en collaboration avec le ministère de la Défense nationale, lequel avait mis ses avions Hercules à notre disposition. Quant aux deux autres tâches, elles étaient devenues irréalisables. Il était devenu évident le 24 avril, par exemple, que l'Ambassade avait épuisé toutes possibilités de venir en aide aux citoyens vietnamiens ayant des attaches canadiennes.

Nous devons traiter avec des autorités vietnamiennes qui s'opposaient en principe à tout départ massif de leurs propres citoyens. Notre Chargé d'Affaires a dû insister longuement et avec vigueur (finalement avec succès) pour que les Vietnamiens à la charge de citoyens canadiens échappent à cette interdiction. A la fin, il était devenu évident que l'interdiction ne serait pas levée pour l'ensemble des citoyens vietnamiens qui désiraient partir. Les événements qui sont survenus après notre départ confirment cette interprétation; et il est bon de noter que les ambassades qui sont restées sur place n'ont, pas plus que nous, réussi à faire lever l'interdiction. Il faut aussi se rappeler que, jusqu'à la toute fin, les autorités vietnamiennes ont pu empêcher les départs qu'elles n'avaient pas autorisés. A titre d'exemple, elles ont empêché le départ de personnes qui étaient dans l'automobile de notre Chargé d'Affaires et qu'il essayait d'amener avec lui.